Réf. Farde e-Assemblées : 2718593

N° OJ : **84**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : RénoURB 26 : CQD n°19.- Contrat de Quartier Durable Versailles : 2e édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Engagement du solde non encore liquidé des subsides octroyés.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 3 janvier 2023 d'adopter l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » figurant au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022 ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 3 juin 2024 au 30 septembre 2024 avec pour but de soutenir des initiatives locales de petite échelle, menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Versailles, répondant aux objectifs suivants :

• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être « acteurs/actrices » de la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 27 mai 2024, d'adopter le règlement du deuxième appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles" ;

Considérant que conformément au règlement en question, les subsides sont versés en 3 tranches, respectivement 50%, 30% et 20%, le versement des deuxième et troisième tranches étant conditionné à la justification de l'utilisation de la tranche précédente ;

Vu sa décision du 18 novembre 2024, d'accorder un subside de 59.011,40 EUR aux lauréats du 2ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles », à savoir :

- 6.210,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes physiques:

o 2.320,00 EUR pour « Not life, the reel life » par Rafat Abdrabbou ; o 890,00 EUR pour « Chile Chico (2.0) » par Ema Tytgat ;
o 3.000,00 EUR pour « Erfgoedcafé Versailles » par Hilde Theunkens.

- 52.801,40 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :

o 5.580,00 EUR pour « Versailles Couture » par l'asbl Multijobs (n°entreprise 872.884.390) ;
o 3.000,00 EUR pour « Tournoi Défi foot » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
o 2.800,00 EUR pour « Après-midi jeux de société » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
o 3.000,00 EUR pour « Embelisseurs anonymes » par l'asbl A.M.O. de N.O.H. (n°entreprise 430.945.759) ;
o 6.000,00 EUR pour « Solidarité Versailles » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeneuzen (n°entreprise 458.972.821) ;
o 6.000,00 EUR pour « Sororité versaillaise (2.0) » par l'asbl Projet Versailles (n°entreprise 725.439.343) ;
o 5.000,00 EUR pour « Fête de quartier (2.0) » par l'asbl Coin des Cerises (n°entreprise 479.882.853) ;
o 6.000,00 EUR pour « Souvenirs en scène » par l'asbl Versailles Seniors (n°entreprise 864.398.969) ;

o 996,00 EUR pour « Jeunes programmateur-ices » par l'asbl Brufête (n°entreprise 443.265.452) ;
o 6.000,00 EUR pour « Mercredi tous au parc (2.0) » par l'asbl Ecole de devoirs de Neder-Over-Heembeek (n°entreprise 683.541.281) ;
o 6.000,00 EUR pour « Versailles Active Square » par l'asbl Brussels Active Square (n°entreprise 1010.880.055) ;
o 2.425,40 EUR pour « Versailles op avontuur » par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeneuzen (n°entreprise 458.972.821) ;

Vu sa décision du 17 mars 2025, d'adopter le changement de porteur pour le projet «Versailles op avontuur», initialement porté par l'asbl Petits débrouillards/Curieuzeneuzen au profit de l'habitante Ann Deraedt, qui sera finalement porté et géré par cette dernière sans supervision administrative de l'asbl, aux mêmes conditions que précédemment ;

Vu sa décision du 2 juin 2025, d'adopter l'octroi des subsides de 1.377,20 € pour les soldes 20% des 3 projets suivants :

- "Fête de quartier (2.0)" – asbl Coin des cerises
- "Jeunes programmateur-ice" – asbl Brufête
- "Chile Chico (2.0)" - Ema Tytgat

Vu sa décision du 18 novembre 2024, d'adopter la liste des subsides nominatifs, à concurrence de 80% des subsides octroyés (tranches 1 et 2). Afin de permettre aux bénéficiaires de mener leur projet à terme dans le délai imparti de 24 mois, ou d'être en mesure de leur verser dans les meilleurs délais le solde dû après validation de leur rapport d'activités final, il resterait en principe à engager au budget de 2026 la dernière tranche (20%) des subsides ;

Considérant que deux projets ont entretemps été abandonnés :

- Rafat Abdrabbou – Projet "Not life, the real life" (2.320€)
- Ann Deraedt – Projet "Versailles op avontuur" (2425,40€)

Considérant la situation à ce jour :
- Ensemble des tranches du subsides versées (3 tranches):
- Asbl Coin des cerises - projet « Fête de quartier 2.0 »
- Ema Tytgat - projet « Chile Chico 2.0 »

- 50% du subside versé (50%) :
- Hilde Theunkens – projet « Erfgoedcafé Versailles »
- Asbl Petits débrouillards – Projet « Solidarité Versailles »
- Asbl EDD NOH – Projet « Mercredi tous au parc 2.0 »
- Asbl Versailles Seniors – Projet « Souvenirs en scène »
- Asbl Projet Versailles – Projet « Sororité versaillaise 2.0 »
- Asbl Brussels Active Square – Projet « Versailles Active Square »
- Asbl Multijobs – Projet « Versailles Couture »
- Asbl Brufête – Projet « Jeunes programmateur-ices »

- 0% du subside versé :
- Asbl AMO de N.O.H. - Projets « Tournoi défi foot » + « Après-midi jeux de société » + « Embelisseurs anonymes »

Considérant que vu l'impossibilité de justifier des reports budgétaires au moyen de déclarations de créance en bonne et due forme, il y a donc lieu d'engager au budget de 2026 le total des subsides non liquidés à ce jour, à savoir :

- 1.500 EUR - Hilde Theunkens – projet « Erfgoedcafé Versailles »
- 3.000EUR - Asbl Petits débrouillards – Projet « Solidarité Versailles »
- 3.000 EUR - Asbl EDD NOH – Projet « Mercredi tous au parc 2.0 »
- 3.000 EUR - Asbl Versailles Seniors – Projet « Souvenirs en scène »
- 3.000 EUR - Asbl Projet Versailles – Projet « Sororité versaillaise 2.0 »
- 3.000 EUR - Asbl Brussels Active Square – Projet « Versailles Active Square »
- 2.790 EUR - Asbl Multijobs – Projet « Versailles Couture »
- 498 EUR - Asbl Brufête – Projet «Jeunes programmateur-ices »
- 3.000 EUR - Asbl AMO de N.O.H. - Projet « Tournoi défi foot »
- 2.800 EUR - Asbl AMO de N.O.H. - Projet « Après-midi jeux de société »
- 3.000 EUR - Asbl AMO de N.O.H. – Projet « Embelisseurs anonymes »

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2026.

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale.

Annexes :